



Date : Le 18 décembre 2017

De : Stéphane KERTOUBI

A l'attention de : Hervé ROBINEAU, Annie GABORIAU, Magali MARTINEZ, Luce PUAUD,

Copie à : Mélina LE DEAN

Objet : Réorganisation des ouvertures du Foyer de jeunes (suite)

SUITE A LA REUNION DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

CONTEXTE

Suite à la recrudescence des problèmes de comportements et d'actes d'incivilités au Foyer, quatre jeunes et leurs familles ont été convoqués en Mairie le vendredi 15 décembre 2017 à 19h00.

Etaient présents : Hervé ROBINEAU (Maire), Annie GABORIAU, Maryse MARIONNEAU, Yannick BLANCHARD, Magali MARTINEZ, Luce PUAUD, Stéphane DUBE, Evelyne HUGUET, Linda HERBRETEAU, Stéphane KERTOUBI, et les 4 mamans et leurs fils respectifs.

RESUME DE LA DISCUSSION

Introduction de Mr le Maire pour présenter le contexte et apaiser les tensions. En effet, les familles sont inquiètes et pas précisément informées des faits reprochés à leur fils. Linda explique qu'après les antécédents du mois de juillet, il y a eu une nouvelle vague de problèmes : Consommation d'alcool, incivilités, chicha (narguilé) et torchon brûlé.

Une maman est inquiète et très agressive ; elle est sur la défensive. Elle reproche virulemment aux responsables du foyer de jeunes et de la Mairie, que personne ne l'ai prévenue avant d'être convoquée en Mairie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un adolescent demande pourquoi « toute la bande » n'est pas présente. Il ne trouve semblablement pas juste d'être convoqué uniquement avec 3 camarades.

Le fait qu'on lui demande alors les noms des autres jeunes impliqués, dévoile un manque de maîtrise de la situation passée.

Une maman demande alors qu'on lui dise concrètement, les faits précis qui sont reprochés à son fils. Magali répond qu'il s'agit d'un problème de comportement général, certainement dû à un phénomène de groupe.

Mais rien de précis envers un jeune en particulier.

Yannick demande aux jeunes s'ils aiment aller au Foyer. Trois d'entre eux répondent qu'ils apprécient le foyer et qu'ils n'aimeraient pas le voir fermé. Le quatrième est apparemment moins enthousiaste.

Stéphane leur explique que pour continuer à profiter librement d'un foyer ouvert, il leur appartient maintenant de prouver par leurs bons comportements, qu'ils sont capables de se retrouver et de gérer correctement le local. Et qu'à l'inverse, les mesures suivantes pourraient être envisagées : « Mise en place d'un encadrement permanent » ou « fermeture du foyer ».

Après qu'on leur ait demandé, ils annoncent leurs âges : 14 ans pour l'un d'entre eux et 15 ans pour les autres. Il est ajouté que deux adolescents présents sont membres du bureau, respectivement trésorier et Co trésorier.

Le trésorier conteste le mode d'élection ; il dit qu'il n'était pas candidat et que personne ne l'était. Et que c'est pour cette raison que les membres du bureau (jeunes) ont été désignés d'office. Et à contrecœur.

Pour conclure, Yannick demande que des objectifs soient fixés. Les jeunes acquiescent pour :

- Plus d'alcool, Plus de dégradations, Respect des règles.

Fin de la réunion à 20h15.

Mairie de Mouchamps

Service Enfance Jeunesse

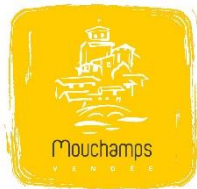
33, Rue de l'Ouest

85640 Mouchamps

Tél. : 09 67 43 19 91

service.enfance.jeunesse@mouchamps.com

www.mouchamps-enfance-jeunesse.com



OBSERVATIONS

1. Une convocation par lettre recommandée avec A/R a été envoyée en première instance. Les familles présentes ont manifesté leur mécontentement de ne pas avoir été informée plus tôt, c'est-à-dire avant d'être convoquées en Mairie. De plus, nous n'étions pas en mesure de reprocher un fait précis à un ou plusieurs adolescent(s) identifié(s). C'est pourquoi la méthode paraissait disproportionnée et les cibles aléatoires (groupe concerné visiblement incomplet). De ce fait, la situation était plutôt embarrassante.
2. J'ai vu de jeunes adolescents (14-15 ans) peu matures. Ce qui est tout à fait normal à cet âge. Ils ont vraisemblablement manqué d'accompagnement. Ils sont en effet dans leurs premières années au foyer. Cette liberté nouvelle et non suffisamment préparée est source de tentations, et par conséquent, de problèmes.
3. Cette année, les anciens (16-17 ans) sont moins présents, et pas disponibles pour jouer le rôle de « grands frères ». Ils n'étaient pas non plus volontaires pour déposer leurs candidatures pur être élus membres du bureau. De ce fait, de très jeunes (14-15 ans) peu expérimentés ont été élus malgré eux. C'était sans doute trop pour eux.

PROPOSITIONS

1. Je propose qu'à l'avenir, en cas de problème majeur, un comité partenarial extraordinaire (PJM) soit réuni pour étudier une situation problématique particulière, et pour y apporter une réponse concertée et adaptée.

Concernant les petits problèmes de la vie courante, les animatrices prendront directement les mesures appropriées et pourront le cas échéant le notifier dans un registre de manière à en informer tous les partenaires éducatifs.

Voici pour rappel un extrait de l'article 09 du règlement intérieur des Accueil Collectifs de Mineurs (dont le foyer fait partie) qui précise qu'en cas d'incivilités :

.../... Une commission extraordinaire examinera les situations présentant « 3 fiches incident » et, après délibération, prendra les mesures adaptées. Pour chaque cas d'indiscipline, voici dans le tableau ci-dessous les sanctions qui pourront être prises :

Types de problèmes	Sanctions possibles	Possibilités en cas de récidive
<i>Refus des règles de vie en collectivité,</i>	<i>Punition</i>	<i>Renvoi temporaire dont la durée sera fixée par Monsieur le Maire</i>
<i>Non-respect des biens et des personnes,</i>	<i>Avertissement,</i>	
<i>Dégradations volontaires, violences,</i>	<i>Convocation des parents</i>	<i>Renvoi définitif</i>

En cas d'exclusion, les frais d'inscription ne feront l'objet d'aucun remboursement.

2. On pourrait par exemple « dessiner » deux groupes d'adolescents :
 - ⇒ Les nouveaux arrivés (14-15 ans),
 - ⇒ Les confirmés ou les anciens (16-17 ans et +).Les animatrices adopteraient les comportements adéquats en fonction des possibilités et de la maturité de leurs publics :
Ouvertures encadrées, Accompagnements, Préparation aux ouvertures seuls, Quartiers libres dirigés, etc. ...
3. A moins que ce soit un des objectifs pédagogiques, il ne semble pas approprié d'élire à tout prix et dans n'importe qu'elle condition un bureau de jeunes. Surtout si les adolescents ne sont pas en mesure d'en assumer les fonctions. Dans ce cas, pourrait-il y avoir une année de transition, sans bureau de jeunes ? Année durant laquelle les adultes, et plus particulièrement les animateurs, organiseraient le foyer différemment, de manière à accompagner convenablement les plus jeunes. Ceci de manière à les préparer progressivement pour l'année suivante. Concrètement, il s'agirait notamment de prévoir des ouvertures encadrées et destinées à les préparer à l'autonomie et à la prise de responsabilités.

Mairie de Mouchamps

Service Enfance Jeunesse

33, Rue de l'Ouest

85640 Mouchamps

Tél. : 09 67 43 19 91

service.enfance.jeunesse@mouchamps.com

www.mouchamps-enfance-jeunesse.com